

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



AMALINE FLOW

Version 3.0

Date de révision 21.05.2014

Date d'impression 21.05.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : AMALINE FLOW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S
28 boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers
Téléphone : +330140855050
Téléfax : +330147922545
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif	R22: Nocif en cas d'ingestion.
Dangereux pour l'environnement	R36: Irritant pour les yeux. R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010





AMALINE FLOW

Version 3.0

Date de révision 21.05.2014

Date d'impression 21.05.2014

Pictogrammes de danger	:		
Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H302 H319 H410	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	Prévention: P264 P270 P280 Intervention: P391 Élimination: P501	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Composants sensibilisants peut déclencher une réaction allergique (Contient Zoxamide)

2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Suspension concentrée (SC)

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



AMALINE FLOW

Version 3.0

Date de révision 21.05.2014

Date d'impression 21.05.2014

Sulfate de cuivre tribasique	12527-76-3	Xn; R22 N; R50/53	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	34,8 %
Zoxamide	156052-68-5	Xi; R43 N; R50/53	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 1; H410 Aquatic Acute 1; H400	2,9 %
dialkyl ester sulfonate de sodium	577-11-7 209-406-4	Xi; R38-R41	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	1,5% - 3%

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



AMALINE FLOW

Version 3.0

Date de révision 21.05.2014

Date d'impression 21.05.2014

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. En cas d'incendie, il peut se former (CO_x).

Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections



AMALINE FLOW

Version 3.0

Date de révision 21.05.2014

Date d'impression 21.05.2014

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker à une température supérieure à 0°C
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps

: Vêtements de protection à manches longues

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



AMALINE FLOW

Version 3.0

Date de révision 21.05.2014

Date d'impression 21.05.2014

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: bleu-vert
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 6,5 - 7
Point/intervalle de fusion	: env. 0 °C suspension aqueuse
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C Suspension aqueuse
Point d'éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: négligeable
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité relative	: donnée non disponible
Densité	: env. 1,4 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: dispersable
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible



AMALINE FLOW

Version 3.0

Date de révision 21.05.2014

Date d'impression 21.05.2014

- Propriétés explosives : Non explosif
- Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible
Autres informations : donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: 1.000 - 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
- Lésions oculaires : Espèce: lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



AMALINE FLOW

Version 3.0

Date de révision 21.05.2014

Date d'impression 21.05.2014

graves/irritation oculaire	Résultat: Irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Espèce: cochon d'Inde Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	: donnée non disponible
Cancérogénicité	: Espèce: donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: Remarques: donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Remarques: donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 7,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,42 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: > 1.000 mg/kg Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50: 1.240 mg/kg Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
	DL50: 117 µg/abeille, orale Durée d'exposition: 72 jr Espèce: Apis mellifera (abeilles)
	DL50: > 1000 µg/abeille, contact Durée d'exposition: 72 jr Espèce: Apis mellifera (abeilles)



AMALINE FLOW

Version 3.0

Date de révision 21.05.2014

Date d'impression 21.05.2014

Composants:

Zoxamide :

Facteur M : 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

Composants:

Zoxamide :

Stabilité dans l'eau : (DT50)
Dégradation par périodes de demi-vie: 376,8 h
pH: 7

Stabilité dans le sol : DT50
Durée de dissipation :: 48 - 240 h

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants:

Zoxamide :

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 95

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

Composants:

Zoxamide :

Répartition entre les : Milieu: Sol
compartiments Koc: 815 - 1431
environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Évaluation : Une Évaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange., Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



AMALINE FLOW

Version 3.0

Date de révision 21.05.2014

Date d'impression 21.05.2014

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 3082
IMDG : 3082
IATA : 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tribasic copper sulfate, Zoxamide)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.
IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (E)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



AMALINE FLOW

Version 3.0

Date de révision 21.05.2014

Date d'impression 21.05.2014

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
No EMS Numéro : F-A,S-F

IATA

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Délai de ré-entrée sur la parcelle: : 24 h

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

Acute Tox. Toxicité aiguë
Aquatic Acute Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



AMALINE FLOW

Version 3.0

Date de révision 21.05.2014

Date d'impression 21.05.2014

Eye Dam.	Lésions oculaires graves
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R38	Irritant pour la peau.

Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Autres informations : Attention, la convention utilisée dans ce document pour les valeurs numériques est démontrée par cet exemple: 2,000 est le chiffre "deux" (avec 3 chiffres derrière la virgule) et non pas "deux mille"; le chiffre 1.000 est "mille" et non pas "un".

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.